

L'OPINION PUBLIQUE.

LUNDI, 24 OCTOBRE, 1870.

LE BRAVE COLONEL!

Après tout, "le diable n'est pas si noir." Rien de plus vrai que le vieux dicton, appliqué à l'Hon: Geo. Brown dans sa récente affaire avec l'honnête M. Gray. M. Brown a sans doute eu de grands torts vis-à-vis le Bas Canada; le service qu'il vient de nous rendre, en montrant sous son vrai jour le vaillant Colonel, le rachète de beaucoup de fautes et est presque de nature à le faire considérer comme un de nos amis. Il ne l'a probablement pas fait pour nous faire plaisir; son but était de revendiquer la liberté de la presse et de donner, par ricochet, une bonne raclée à son ami, Sir John A. Macdonald. Il a richement atteint son double but, et nous a donné, par surcroît, la certitude que ce pauvre colonel est plus qu'une ruine,— n'est, en fin de compte, pour appeler les choses par leur nom, qu'un homme sans caractère et sans honneur, un tripoteur politique, un voleur public, dans la véritable acception du mot. Et c'est cet homme que le gouvernement Fédéral avait choisi pour son arbitre, c'est cet homme qui a décidé que le Bas-Canada devait 4 ou 5 millions à Ontario!

Mais n'anticipons pas; racontons les faits tels que révélés dans le procès que M. Gray vient de faire à M. Brown: ils sont beaucoup plus éloquents que tous les commentaires que nous pourrions en tirer. Les voici dans toute leur nudité, avec les circonstances qui en ont nécessité la révélation. En mai dernier, le "Globe," toujours à l'affut des nouvelles à sensation, publiait un court article qui peut ainsi se résumer: M. Gray, *the gallant colonel*, était l'objet de soupçons malveillants de la part de l'hon: M. Chauveau, parceque, dans un moment de nécessité pressante, il avait fait appel à la bourse de M. McPherson, arbitre d'Ontario. Cette circonstance, au dire du "Globe," faisait dire à M. Chauveau que les intérêts de la Province de Québec étaient en danger avec un tiers arbitre qui se trouvait dans des obligations d'argent avec l'arbitre de l'une des parties. L'article, passablement satirique, tout en ayant l'air de défendre la pureté du colonel, faisait, en termes fort malicieus, allusion à sa carrière de codificateur et du *mileage* indu qu'il avait obtenu du Gouvernement. M. Gray, qui paraît avoir une organisation très-délicate quand on signale ses tentatives heureuses sur l'argent qui ne lui appartient pas, M. Gray, disons-nous, se considéra ou affecta de se considérer comme très offensé du langage du journal de M. Brown et défera, criminellement, ce dernier aux tribunaux de Toronto. Pauvre colonel, grande fut son erreur! Comptait-il sur la reconnaissance anticipée de la Province à laquelle il était déjà décidé de vendre et livrer le Bas-Canada? Est ce dans ce dessein ignoble, que nous tremblons d'entrevoir, qu'il a retardé son procès jusqu'après l'époque où il a rendu en faveur d'Ontario ce jugement si monstrueux et si stupide qui le place au rang de nos plus implacables ennemis?

Nous espérons que non: sa conscience (ce serait peut-être un problème à poser que de savoir s'il en a une), sa conscience est déjà chargée d'assez de méfaits; il est, d'ailleurs, peut-être injuste de lui supposer des combinaisons habiles que son esprit aussi borné que grossièrement cupide ne peut même imaginer. Mais reprenons la suite de notre édifiante histoire.

Le procès eut donc lieu le 15 courant, devant les assises de Toronto présidées par l'Hon: Juge en Chef Richards. M. Brown ne fit aucune preuve pour se justifier. Son meilleur témoin fut M. Gray, qui eût l'air de déposer pour lui-même, mais qui, par imbecilité ou par un reste de pudeur auquel ne sont pas toujours étrangères les consciences même les plus mal façonnées, fit tout son possible pour se perdre et donner raison à M. Brown. Il avoua carrément sa peccadille du *mileage*: les comptes publics en faisaient malheureusement foi. Au reste, c'est un vol peu considérable: seulement une bagatelle de \$184.00! Pourquoi chicaner pour si peu? Les circonstances sont bien quelque peu embêtantes: un député aux Communes a droit, d'après la loi, à une indemnité de \$600.00 par session excédant 30 jours, avec, en sus, ses frais de voyage ou de déplacement pour chaque session, au taux de dix cents par mille. Naturellement, il s'agit de voyage ou déplacement réel, non pas de voyage qu'on ne fait pas. M. Gray a compris autrement la loi et l'honnêteté. Il a depuis une couple d'années quitté sa ville natale; il a vendu son mobilier de là bas, loué ou vendu sa maison, et est venu s'installer en neuf et avec toute sa famille dans la capitale Fédérale. Mais il aime démesurément son pays et en esprit il voyage toujours: ce qui fait qu'il n'a pas hésité, toujours sous l'empire de son patriotisme effrené, à déclarer solennellement, dans la session de 1869, qu'il résidait à St. Jean et s'en était venu de là exclusivement pour la session. En face d'une telle affirmation, équivalent à serment, le comptable paya. C'était faux du commencement à la fin! Il résidait à Ottawa. Forcé un peu brutalement de s'expliquer et

de restituer, il déclara de bonne prise le vol des \$184.00 et s'autorisa de la pratique suivie à Washington. Que faire avec un tel requin?

M. Gray a d'autres avantages, que sa modestie l'a forcé de reconnaître. Il est le favori, l'enfant gâté, le petit de Sir John A. Macdonald. Ce dernier l'a nommé codificateur ou compilateur des lois de la Puissance. Mais ce poste le disqualifiait de siéger aux Communes. Une loi déclare formellement que tout membre revêtu d'un salaire annuel payé par le gouvernement est incapable de conserver son siège sous peine de £500.00.00 d'amende pour chaque vote donné dans une telle circonstance. La difficulté fut aisément tournée: M. Gray ne fut pas officiellement nommé et était payé au mois comme subalterne de Sir John.

L'aubaine, par exemple, n'en est pas moins bonne. L'Hon. Premier lui paie \$300 par mois (\$3600 par année) pour un travail qu'il est surabondamment incapable de faire. C'est que, chez M. Gray, l'avocat est à la hauteur du militaire: d'une nullité qui défie toute concurrence.

M. Brown a tiré parti de toutes ces circonstances et le juré, moins un, a tout raisonnablement conclu qu'un homme de cette force pouvait très-facilement subir sans sourcilier l'article dont il s'offensait si naïvement. La charge du juge, qui ne paraît pas du tout bête, faisait prévoir ce résultat.

Cette charge est un modèle du genre et nous regrettons de ne pouvoir la reproduire. Le savant juge semblait dire: il est évident que ce M. Gray est un fier coquin public; mais toute vérité n'est pas bonne à dire. Si M. Brown a été trop loin, condamnez-le; mais si son journal n'a pas dépassé les bornes d'un simple commentaire sur les actes publics d'un homme public, vous devez l'absoudre. Le juré comprit le *hint*: et le Haut-Canada qui doit tant à M. Gray pour le jugement qu'il lui a donné, a déclaré par son organe, le jury, que M. Gray n'avait eu que ce qu'il méritait dans l'article du *Globe* et dans l'adresse foudroyante de M. George Brown.

Ce verdict, rapproché du jugement de M. Gray dans l'arbitrage, est frappant et plein d'enseignement saisissant. Voilà un homme qui s'est déshonoré et a trahi le Bas-Canada pour plaire à Ontario; l'Hon. John H. Cameron, qui le défendait, a essayé de faire valoir ce triste titre à la sympathie du Haut-Canada, et que répond ce dernier? Vous nous avez servi, fort bien; mais vous n'êtes qu'un misérable et les calomnies ne peuvent plus vous salir. C'est là au fond le véritable sens de la décision du jury, dont on se voulait acquitter M. Brown et un seul était disposé à le condamner. Ce résultat est un triomphe pour le Bas-Canada. En nous faisant connaître à fond le caractère de M. Gray, il nous donne le droit, il nous impose le devoir de ne pas reconnaître une décision qu'il n'a produite que par son vote prétendu prépondérant. Le Bas-Canada ne peut plus en honneur, abstraction faite de la question d'intérêt et de simple justice, accepter le jugement d'un homme taré et perdu de réputation. Le Haut-Canada lui-même, aura honte d'invoquer désormais la sentence d'un arbitre que ses tribunaux viennent de fêtrer.

J. A. MOUSSEAU.

MGR. BAILLARGEON

Nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que de reproduire quelques extraits de la belle notice biographique de M. l'abbé Benjamin Paquet sur Mgr. Baillargeon.

Monseigneur Charles François Baillargeon, Archevêque de Québec, est né à l'Ile-aux-Grues, le 26 avril 1798. Son père était le Sieur François Baillargeon, et sa mère Dame Marie-Louise Langlois de Saint-Jean. Ses premiers ancêtres venus en ce pays s'appelaient Jean Baillargeon, de la paroisse de Londigny en Angoumois, et Marguerite Guilleboyard, de Harçay, en Poitou; leur mariage fut célébré à Québec en 1656. Le sieur Jean Baillargeon s'établit d'abord dans l'Ile d'Orléans, en cette partie qui forme aujourd'hui la paroisse de Saint-Laurent,

À l'époque de l'enfance de Mgr. Baillargeon, l'Ile-aux-Grues, dont la population était peu considérable, n'avait pas l'avantage de posséder un curé résident; elle était visitée à de rares intervalles par le curé du Cap Saint Ignace. M. Viau, devenu plus tard grand vicaire de l'Archevêque de Québec, était alors curé de cette paroisse, et, dans ses visites à l'Ile-aux-Grues, il avait bien su remarquer la supériorité du jeune Baillargeon sur les enfants de son âge. Un jour, il le fait demander: "Sais-tu lire, mon cher?" lui dit-il. — Non, M. le curé, répond l'enfant avec candeur, mais je désire beaucoup apprendre à lire. — Aimerais-tu à faire des études? — Je le voudrais bien; mais mes parents ne peuvent pas me mettre au collège. — Mon enfant, il me suffit de savoir que tu désires étudier; je me charge de tout." Dès ce jour, M. Viau le prit avec lui, lui montra à lire, et lui donna les premières leçons de latin; les progrès rapides du jeune élève remplirent le professeur d'admiration et de bonheur.

En 1813, M. Viau plaça le jeune François dans un modeste collège qui venait de s'ouvrir à Saint-Pierre, Rivière-du-Sud. Dans sa courte existence, ce collège se glorifia de compter parmi ses élèves trois prélats: Mgr. Baillargeon, Mgr. Blanchet, archevêque d'Oregon, et son frère l'évêque de Nesqualy, dans le même territoire; l'état lui doit aussi l'un de ses hommes les plus distingués, l'honorable René-Edouard Caron.

Un an plus tard, M. Viau envoyait son protégé au collège de Nicolet. Le 16 octobre 1814, M. Archambault, supérieur du collège de Nicolet, écrivait à Mgr. Plessis:

"Le jeune homme de M. Viau vient enfin d'arriver; il est pour la méthode, son nom est Charles-François Baillargeon,

son âge, 16 ans. C'est un grand garçon, bien fait, bonne mine et montrant quelques dispositions." Une liste de prix envoyée à Mgr. Plessis deux ans plus tard, le 9 août 1816, par M. Archambault, nous prouve qu'en effet il avait quelques dispositions, car il finit déjà sa rhétorique, et remporta le premier prix d'excellence, et les premiers prix d'amplification française d'amplification latine et de version.

Il termina ses études collégiales en 1818. Mgr. Plessis, qui l'affectionnait beaucoup, le tonsura dans l'automne de la même année, et le nomma professeur au collège qu'il venait d'établir dans la paroisse de Saint-Roch de Québec. Après avoir enseigné pendant trois ans dans cette institution tout en faisant ses études théologiques, il fut appelé au petit séminaire de Québec, où on lui confia la classe de Rhétorique; il s'acquitta de cette charge avec un succès remarquable. Il était en même temps surveillant avec M. Baillargé. Le 1er juin 1822, il fut ordonné prêtre par Mgr. Plessis, et nommé aussitôt chapelain de l'église de Saint-Roch, qui, à cette époque, n'était qu'une succursale de N. D. de Québec. Il fut aussi chargé de la direction du collège de Saint-Roch.

Nous voudrions pouvoir publier tout l'intéressant travail de M. Paquet, mais l'espace de notre journal ne nous le permet pas. Après avoir cité les différentes cures où Mgr. Baillargeon se distingua par son zèle, sa charité et ses succès évangéliques et de son dévouement pendant le choléra de 1842 et de 1844, l'auteur parle des circonstances de l'élevation de l'illustre défunt à l'épiscopat.

Les évêques du Canada résolurent, en 1850, d'envoyer à Rome un agent pour y traiter certaines affaires intéressant la religion. M. Baillargeon leur inspira toute confiance; ils le choisirent unanimement pour cette mission importante.

Il y avait à peine trois mois qu'il était rendu à Rome, que la mort enlevait à Québec son vénérable archevêque, Mgr. Signay. Son successeur M. Turgeon, obligé par son grand âge, et la faiblesse de sa santé, de demander le secours d'un coadjuteur, adressa au Souverain-Pontife, une requête à cet effet, désignant l'agent des évêques du Canada. Il écrivit aussi à Mgr. Baillargeon pour lui apprendre qu'il le demandait comme coadjuteur au Saint-Père, et lui dire de prier à son intention, afin que le nouveau prélat fut suivant le cœur de Dieu.

M. Sax qui était allé à Rome avec Mgr. Baillargeon écrivait le 30 Décembre 1850:

"Mon cher monsieur, la grande affaire est terminée, Dieu en soit loué; notre bien aimé curé est nommé coadjuteur. Mais je vous entends me demander quelle impression a faite sur lui son élévation à l'épiscopat? Eh bien! voici: sur le moment il a éprouvé un chagrin profond, mais qui n'a duré que quelques instants, du moins en apparence. Il s'y attendait; car la lettre unanime des évêques canadiens, et les paroles du Pape lorsqu'il eut une audience à ce sujet, lui avaient enlevé l'espérance de pouvoir se dérober à la charge dont il était menacé. De sorte qu'il avait pris son parti, et qu'il laissait faire la Providence, suivant son expression."

"Samedi, je suis allé à la Propagande pour quelques affaires mais principalement pour savoir où en était la nomination du coadjuteur, lorsque Monseigneur Barnabo m'apprit que la nomination était faite. De retour à la maison, le curé me demanda aussitôt en souriant, si j'avais des nouvelles. Oh oui! et de bonnes—Le coadjuteur est-il nommé? Oui, le Saint-Père l'a nommé dimanche.—Et c'est?—C'est M. Baillargeon. A cette réponse, il jeta un soupir, et se mit à pleurer en me disant: Je m'étais résigné à la volonté de mon Dieu; mais j'espérais toujours qu'il ne m'imposerait pas cette charge. Après quelques moments donnés aux pleurs, qui lui ont pour ainsi dire déchargé le cœur du poids dont il était oppressé, il a repris sa gaieté ordinaire."

La lettre qui suit est datée du 23 février 1851, et signée C. E. V. de Tloa; Sa Grandeur annonce sa consécration au curé de Saint-Nicolas. Rien de plus ravissant:

"Frère, en face de l'Ile aux Grues est une petite île appelée *île au Canot*. Là habitait seul, il y a maintenant quarante-trois ans, un jeune et pauvre ménage. Une nuit que le mari était absent, la femme fut réveillée par les cris d'un jeune enfant. Elle se lève, le prend dans ses bras, l'apaise en lui donnant son sein, et s'assit sur son lit en attendant qu'il s'endorme. La nuit était sombre; la tempête grondait. Ses six jeunes enfants dormaient d'un paisible sommeil; elle seule veillait au milieu des ténèbres. S'étant mise à considérer son isolement, l'abandon où elle se trouvait, sa pauvreté, le triste avenir de sa nombreuse famille, elle se sentit le cœur pénétré de douleur; et, après s'être recommandée à la sainte Vierge, à laquelle elle avait une grande confiance, elle donna un libre cours à ses larmes. Tout à coup, une voix se fait entendre, et lui dit: "Console-toi, deux de tes enfants seront prêtres et l'un de ces deux prêtres sera évêque." Aujourd'hui, le premier de ces prêtres est évêque de Tloa *in partibus infidelium*, siège suffragant de Myre, illustré par le grand Saint Nicolas, coadjuteur de l'archevêque de Québec; et le second est curé de la paroisse de Saint-Nicolas, près de Québec.

"Quelle était cette voix?"

"Oui, c'est aujourd'hui que cette prédiction s'est accomplie. Je n'y croyais pas avant cette année; maintenant j'y crois. L'événement a confirmé l'oracle."

M. Paquet parle ensuite des talents remarquables et des grandes vertus que Mgr. Baillargeon déploya dans ses sublimes fonctions. Il cite quelques unes des belles pensées et des nobles sentiments dont ses sermons et ses lettres pastorales étaient remplis et parle de certaines circonstances solennelles, entr'autres la grande démonstration de 1860, à Québec en faveur du souverain pontife, où il remporta la palme de l'éloquence. "Mgr. Baillargeon a écrit, dit-il, le célèbre mandement des *Tables tournantes*; cette lettre pastorale est si remplie de doctrine, que le Père Gury la cite avec éloge dans plusieurs éditions de sa théologie morale."

"En 1865 il publia la deuxième édition du Nouveau Testament; il en fit hommage au Souverain Pontife. Le Pape lui envoya un bref tout à fait élogieux. Voici ce que lui-même nous apprend sur le travail employé à cette deuxième édition: "Chaque verset a pris environ une demi-heure de mon temps; ainsi les 7,975 versets ont dû m'occuper durant 3,975 heures et par conséquent 993 jours, à quatre heures de travail par jour; ce qui donne deux ans huit mois et vingt-un jours."

Le 28 août 1867, l'intérieur de la cathédrale de Québec était comme aujourd'hui, un deuil saisissant: les restes vénérés de Mgr. Pierre Flavien Turgeon étaient déposés à côté des cendres de son illustre ami, Mgr. Plessis. Le même jour, l'évêque de Tloa prenait possession du siège archiepiscopal de Québec. La prière faite à Rome sur le tombeau des Apôtres, se trouvait exaucée. Mgr. Turgeon avait un digne successeur. Cette nouvelle dignité fut, comme toutes les autres, acceptée